

23.06.2022 – Réunion du Groupe de travail

« Parcours pluriprofessionnel de prise en charge des TND chez l'enfant » - CPTS PARIS NEUF

Lieu : CMP La Tour d'Auvergne du 9eme

Participants : G. d' Acremont (Pédiatre. Référente) ; L. Gontard (chef de pôle psychiatrie infanto-juvénile CMP Tour d'Auvergne 8^e,9^e et 10^e. Référente), H. Guyony- Croizat (orthopho) ; C. Pénicaut (Psycho) ; A. Cossolini (Asso Ikigai) ; L. Batista (Psycho) ; N. Mebarki (Psycho scolaire) ; M. Nedellec (orthopho) ; L. Houdoyer (psycho) ; A. Permin (Ergo) ; M. Lalou-Moatti (Psychia CMP Tour d'Auvergne) ; S. Delpeut (DG plateforme) ; M. Rouvière (orthopho) ; Viviane Rolle-Romana (Psycho CMP Tour d'Auvergne) ; MP. Brulfert-Renaux (Méd PMI secteur centre et 9e) ; V. Prisse (Médecin resp. PMI) ; V. Feuilloy (Cadre CMP Tour d'Auvergne) ; I. Labusquière (Coordinatrice CPTS Paris Neuf)

Excusés : C. Freychet (MG), A. Sordet-Térisse (Asso Papillons blancs), C. Oudre (pédopsychiatre CMP Tour d'Auvergne), G. Drumbl (pédopsychiatre CMP Tour d'Auvergne), C. Corfdir (pédopsychiatre CMP Tour d'Auvergne)

Introduction :

Les Drs Gwenaëlle d'Acremont et Laure Gontard demandent aux participants de se présenter et de faire part de leurs attentes par rapport à cette réunion.

Isabelle Labusquière, Coordinatrice de la CPTS présente brièvement **la CPTS PARIS NEUF**, l'origine de sa création, son installation récente après la signature pour 5 ans de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) avec l'ARS Ile de France et la CPAM en décembre 2021.

Le projet « **Parcours pluriprofessionnel de prise en charge des TND chez l'enfant** », dont les Drs Gwenaëlle d'Acremont et Laure Gontard ont accepté d'être référentes après avoir été associées en amont au projet de santé sur ce sujet de la CPTS, a un double objectif : développer une approche pluriprofessionnelle permettant de travailler en réseau ; élaborer des parcours de repérage/ orientation / prise en charge de ces enfants.

Quelques-uns des principaux constats faits par les participants sont les suivants :

- La nécessité à mieux se coordonner entre structures publiques et professionnels de santé libéraux.
- L'importance d'avoir, à moyen terme, un coordinateur (TND, troubles de l'apprentissage) pour diffuser des tests communs à tous, mieux orienter les enfants via des parcours...
- Le besoin et l'envie d'échanger sur le cas d'enfants posant de vrais problèmes, lors de réunions régulières (ex : tous les 2 mois), ce qui contribuerait à renforcer la pluridisciplinarité permettant d'avoir d'autres regards sur la prise en charge et de partager entre professionnels pour éviter l'isolement dans la prise en charge thérapeutique. Le besoin de partager des connaissances/des compétence.
- L'importance majeure de la coordination autour des enfants pour favoriser le succès de la prise en charge (ex : les orthophonistes recevant des enfants envoyés de toute part - CMP...).
- Un manque cruel de certaines catégories de professionnels de santé, notamment des orthophonistes, qui fait imaginer le rôle essentiel que pourrait avoir en amont la prévention (ex : Dispositif de PTA - prévention des troubles de l'apprentissage - qui fonctionne bien et évite le « rush » vers les orthophonistes mais malheureusement non envisagé dans le 9^e malgré des populations précaires dans les nombreux centres d'hébergement d'urgence).

- Des parcours très compliqués pour les enfants, notamment lors du passage de la crèche à l'école, lors de l'arrivée dans l'Education nationale (nombre d'instituteurs et ASH sont perdus) qui nécessiteraient une plus grande continuité entre PMI, crèches, Education nationale...
- La difficulté pour certaines familles de recourir aux CMP très connotés « psychiatrie ».
- L'importance de prendre en compte le rôle des associations, représentant et porte-parole des familles, qui sont en 1^{er} ligne pour orienter les familles en 1^{er} recours avant la prise en charge technique. Leur besoin de partager avec les professionnels de santé notamment quant à l'isolement de certains enfants (errance d'enfants ...).
- La volonté de la PMI de mieux faire connaître ses missions (ex : PMI - centre Choron : avec des psychologues, psychomotricien, médecins en consultation ou dans les établissements de la petite enfance). Avec la réorganisation de la Direction de la Santé Publique de la ville de Paris, les crèches ne sont plus sous responsabilité des médecins de PMI (qui conservent un rôle d'appui dans les commissions de crèches).
- L'expérience des plateformes (ex : Egalia) pose les questions de fluidité, pérennité, implication des parents, inclusion des lieux de socialisation et de future socialisation (crèches, écoles...).

Quelques informations à noter :

- Entrée de la PMI dans le projet de recherche PRECO TSA en janvier 2023 (Catherine Delmas) dont l'objectif est d'améliorer le repérage/dépistage TSA ; Plusieurs participants demandent s'il y a possibilité d'inclure des patients vus en libéral.
- Possibilité d'avoir accès à des formations, financées par la CAF, notamment pour les personnes gardant les enfants à domicile qui peuvent avoir un rôle d'accompagnement des enfants souffrant de TND lors du passage à l'école.

Les objectifs que se fixent le groupe de travail sont de :

- Prioritairement, **mettre en place à partir de de septembre/octobre, des réunions régulières d'étude de cas cliniques** afin de fédérer le groupe déjà constitué. Dans une approche pluriprofessionnelle, il faudrait faire venir des MG, puéricultrices, ostéopathes, sage-femmes.
- Effectuer **un recensement des personnes ressources compétentes de l'arrondissement dans la prise en charge des enfants présentant des troubles de neurodéveloppement**, quel que soient les types de pathologie (« dys » ; troubles de l'apprentissage, trouble de l'attention, TSA, autisme...) et les catégories d'acteurs (professionnels libéraux, associations, structures publiques PCO, PDAP, services hospitaliers...) **afin de pouvoir, dans une approche pluriprofessionnelle, travailler en réseau.**
- Constituer des sous-groupes de travail afin de **présenter un projet (élaboration de parcours...) justifiant, dès que possible l'année prochaine, la mise en place et le financement d'une cellule de coordination.**

Ainsi, à partir des constats et attentes formulés durant ces 1h30 d'échanges, les référentes proposeront aux participants des sous-groupes de travail thématiques (inscription via google form) sur différents thèmes : recensement des personnes ressources ; sous-groupe TDH ; sous-groupe accompagnement social ; prévention ; animation de temps d'échanges avec les parents ...